

# ASPRESIVOS

## COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU VENDREDI 6 DÉCEMBRE 2024

Séance du 6 décembre 2024  
Date de la convocation : 28/11/2024  
Nombre de membres afférents au Conseil Syndical : 08  
Présents : 07  
Votants : 07

L'an deux mille vingt-quatre et le 6 décembre, à dix-huit heures,  
Le Conseil Syndical d'ASPRESIVOS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi,  
Sous la Présidence de monsieur Alain BÉZIAN

*Présents* : BEZIAN Alain (LLAURO), LESNE Maya (TORDÈRES), MAURICE Dominique (TORDÈRES), AUSSEIL Francis (CAIXAS), BOULANGER Gaelle (LLAURO), PIQUE Jacqueline (CAIXAS), VILARO Sandrine (MONTAURIOL)

*Absent(s) excusé(s)* :

*Absent(s) non(s) excusé(s)* : CRÉPEAUX Audrey (MONTAURIOL)

Madame MAURICE a été élue secrétaire de séance.

### **11/2024 - Décision modificative budgétaire n°1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5217-10-6 ;  
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 8/2023 en date du 17 juillet 2023 portant l'adoption du règlement budgétaire et financier dans le cadre de la norme M57 ;  
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2/2024 en date du 8 avril approuvant le budget primitif 2024 ;  
Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre ;  
Considérant qu'il est nécessaire d'apporter des crédits supplémentaires sur certains chapitres au budget de Aspresivos 2024 ;

Le Conseil Syndical décide d'autoriser le transfert des crédits suivants :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :

OBJET	Dépenses	Chapitre	Nature
Eau et assainissement	- 600,00	011	60611
Fournitures d'entretien	- 800,00	011	60631
Subv. Fonct. personnes, assoc. et autres	- 500,00	65	6574
Personnel Titulaire	+ 1 900,00	012	6411

Le Conseil Syndical décide d'autoriser d'augmenter les crédits suivants :

OBJET	Dépenses	Chapitre	Nature
Personnel non titulaire et Urssaf	+ 2 400,00	012	6413

OBJET	Recettes	Chapitre	Nature
Participations des communes	+ 2 400,00	74	74748

### **12/2024 – Renouvellement de la convention APLEC**

Le Président informe l'assemblée de la possibilité pour les classes maternelles et primaires de renouveler les cours de catalan dans le cadre d'une convention entre le Conseil Départemental et l'APLEC (Associació Per a l'Ensenyament des Català). Participation du Conseil Syndical Aspresivos : 50 % du coût correspondant aux heures

dispensées pour la période de novembre 2024 à juillet 2025. Le coût horaire est de 39 € par heure, 4 euros de plus que l'année dernière.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur cette opportunité.

Le Conseil Syndical, Après en avoir valablement délibéré, et à l'unanimité des membres présents, AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec l'APLEC, DIT que cette dépense sera inscrite au budget.

### **Questions diverses**

- Problèmes d'effectifs à la cantine au Bistrot du village

L'ordre du jour étant clôt, la séance est levée à 19h30.